

Le Tot - Le procès des marguilliers du Mont-Cauvaire contre l'archevêque de Rouen. Le presbytère du Tot

(Extrait du Journal de Rouen du mercredi 15 août 1883)

Il a été composé des poèmes, des poésies de toutes sortes sur ce procès qui, durant quinze ans, mis en gaieté le canton de Clères. Le futur auteur de *Corneille* inconnu, notre compatriote, M. Jules Levallois, collégien alors et qui venait passer au Tot, chez M. Noel, partie de ses congés et de ses vacances, sentit, à propos de ces débats, s'éveiller sa verve chansonnière. Le Tot justement était justement le sujet du litige.

Le Tot, jadis commune, avait été, sous la Restauration, réuni pour le civil à Clères et pour le spirituel au Montcauvaire. Or, le Tot possédait un fort beau presbytère, où, depuis la réunion, résidait le desservant du Montcauvaire. Par une anomalie singulière de notre droit administratif, les presbytères, qui, dans l'état normal, sont propriété communale, deviennent la propriété des fabriques dans les cas analogues à celui du Tot. La commune de Clères en 1845 s'avisait de ceci : que son presbytère à elle tombant en ruine, elle allait se trouver dans la nécessité de la reconstruire, et qu'elle n'en avait pas le premier sol. Mais si l'on réussissait à changer ce qui avait été fait en 1825, c'est-à-dire, si l'on pouvait réunir spirituellement le Tot à Clères, on acquerrait par ce fait la propriété du presbytère de cette section, on le vendait et l'on avait les fonds nécessaires pour la construction projetée.



L'ancien presbytère du Tot

L'agitation fut grande au Montcauvaire et au Tot lorsqu'on y eut vent de cette manigance.

L'archevêque, M. Blanquart de Bailleul, eut le tort de prendre parti en cette querelle et de se prononcer en faveur de Clères.¹

Menacée de perdre le presbytère du Tot, la fabrique du Montcauvaire s'effraya ; il y avait pour elle nécessité de résister et d'agir, de plaider peut-être devant le conseil de préfecture. C'était se mettre en lutte ouverte contre l'archevêché. Les bons gens de marguilliers d'avance en étaient pâles. D'ailleurs, la plupart ne savaient ni parler, ni écrire.



Louis Marie Edme Blanquart de Bailleul (1795 - 1868), archevêque de Rouen de 1844 à 1858
(Huile sur toile peinte en 1872 par Alexandre Amédée Dupuy Delaroche
Musée des Beaux Arts de Rouen)

¹ Louis Marie Edme Blanquart de Bailleul est né à Calais le 8 septembre 1795. Il est décédé à Versailles le 30 décembre 1868. Il fut nommé archevêque de Rouen le 3 mars 1844 et se démit de ses fonctions en 1858. Le Musée des Beaux Arts de Rouen conserve son portrait, une huile sur toile peinte en 1872 par Alexandre Amédée Dupuy Delaroche.

Le curé, heureusement, qui n'était pas manchot (c'était l'abbé Tinel,² devenu célèbre plus tard par son ensorcellement de Cideville), alla trouver son voisin, M. Noel (Louis Antoine)³, père de M. Eugène Noel ; ils étaient abonnés ensemble au Journal de Rouen.

- Vous seul, lui dit-il, pouvez diriger cette affaire et la mener à bien.

- Comment cela ?

- Je vous fais nommer du conseil de fabrique ; on vous donne la présidence, et si l'on nous attaque, nous saurons résister.

- Mais songez-vous, monsieur le curé, au ridicule de la situation pour vous et pour moi ? Jamais on ne m'a vu à l'église et si je devenais marguillier, l'on ne m'y verrait pas davantage ...

- Il ne s'agit pas d'un acte religieux, mais d'un acte de justice. Le presbytère du Tot, c'est une dizaine de mille francs qu'on veut nous escamoter. En nous aidant, monsieur Noel, à défendre le bon droit, celui des pauvres, vous ne sortirez pas de votre rôle, et tout ira bien.

Je n'étais alors qu'un gamin de quatorze à quinze ans, enfant de chœur au Montcauvaire et l'un des meilleurs écoliers de l'école boiteuse du boiteux père Mallet. Le père Mallet, qui était greffier de la mairie, était aussi le greffier du conseil de fabrique. Les procès verbaux des séances, ordinairement rédigés en brouillons par le président, L. Noel, nous étaient confiés à nous autres, premiers sujets de l'école, pour être mis au net. Ces débats, ces procès-verbaux cette correspondance avec l'archevêque, avec le maire et le curé de Clères, faisaient notre bonheur. J'ai conservé, je conserve encore la plupart des brouillons qu'on oubliait de nous redemander.

Par malheur, je confiai il y a quelques années à un étranger, amateur de curiosités françaises, une partie de mes précieux documents, qu'il ne m'a pas rendus, et qui sont maintenant en Transylvanie.

Mais qui le voudrait, cependant, retrouverait à la préfecture la plupart de ces pièces ; on en retrouverait quelques autres à l'archevêché, mais les archevêchés n'ouvrent guère leurs archives.

Les plus curieuses, les plus amusantes, c'est au registre des délibérations de la fabrique du Montcauvaire qu'elles figurent. Je vous citerai tout à l'heure des passages. Mais je dois auparavant vous dire que, la lutte à peine engagée, l'archevêché enleva au Montcauvaire son curé

Les pauvres marguilliers se trouvèrent ainsi seuls engagés dans le conflit. Ils n'en furent que plus libres dans leurs mouvements et démarches, et M. Noel père (Louis-Antoine) n'était pas homme à lâcher prise dans une lutte de ce genre.

² Jean Tinel fut installé curé de Montcauvaire le 21 janvier 1843. C'est sous son administration que commença la mémorable lutte des marguilliers du Mont Cauvaire contre l'archevêché pour conserver le presbytère du Tot réclamé par Clères

³ Autigny (76), le 13 août 1786, baptême de Louis Antoine Noel né aujourd'hui du légitime mariage d'Antoine Augustin Noel boucher et de Catherine Leborgne son épouse. Le parrain, Louis Noel boucher de Brametot qui a signé. La marraine, Catherine Clotilde Noel fileuse d'Autigny, ne sait signer. Le père absent.

Le Tot (Clères), le 6 avril 1851, décès de Louis Antoine Noel, tritureur de bois de teinture, décédé le 5 avril au soir, âgé de environ 65 ans, au Tot, en son domicile, né à Autigny le 13 août 1786, fils de feu Antoine Augustin Noel et de Catherine Leborgne et époux de Louise Céleste Doury, propriétaire demeurant au Tot, en légitime mariage contracté à Rouen, le 26 août 1813. Déclarations : Désiré Etienne Nicolle, aubergiste, âgé de 41 ans, ami du défunt et Tranquille Désiré Lefaucheur, commis, 50 ans. Louis Antoine Noel.

Le débat commencé en 1845, sous l'administration préfectorale de M. Dupont-Delporte, durait encore en 1848 lorsqu'éclata la révolution de Février. L'administration Dupont-Delporte s'était montrée très favorable au Montcauvaire et au Tot : mais il fallut avec l'administration nouvelle recommencer les explications.

Ouvrons le registre des délibérations du conseil de fabrique à la date du 9 avril 1848.

« Ce jourd'hui 9 avril 1848, le conseil réuni au lieu ordinaire de ses séances ; le président ayant donné communication de la lettre du citoyen commissaire du gouvernement provisoire de la République en date du 4 avril, la proposition a été faite et adoptée à l'unanimité, d'adresser au citoyen commissaire la réponse suivante signée de tous les membres dudit conseil :

« Citoyen commissaire,

« Permettez-nous de vous expliquer le plus brièvement qu'il nous sera possible, mais complètement toutefois, l'affaire qui s'agite ici depuis trois ans entre le sieur archevêque, les habitants de Clères et nous, affaire plus importante et plus grave qu'elle n'en a l'air et qui ne demandait rien moins pour être terminée équitablement que la proclamation de la République, c'est-à-dire, comme nous entendons ce mot, l'avènement de la justice pour tous.

« Le Tot et Cordelleville, citoyen commissaire, sont deux anciennes communes qui sous la Restauration et par influence seigneuriale se trouvèrent réunies à Clères, non seulement sans avoir été consultées, mais contre le gré des habitants »

Ici les membres du conseil de fabrique rappellent une pétition par eux adressée au sieur archevêque pour le maintien de leur réunion spirituelle au Montcauvaire et puis ils ajoutent :

« L'effet de notre pétition fut merveilleux sur l'esprit de monsieur l'archevêque. Au lieu de n'enlever à la succursale du Montcauvaire que le Tot, il lui voulut enlever encore Cordelleville »

Après longue insistance sur les motifs qui doivent militer pour le maintien de la réunion au Montcauvaire, les braves marguilliers terminent ainsi leur missive :

« Nous vous prions, citoyen commissaire, de soutenir les droits de notre malheureuse paroisse assiégée depuis trois ans de toutes les manières possibles, laissée même exprès sans curé. Hélas ! nous ne sommes ici que simples paysans et ouvriers fileurs. Nous serions si heureux de nous sentir pour la première fois protégés contre les bedeaux qui nous accablent !

« Nous attendons ce bienfait du gouvernement républicain, citoyen commissaire ».

(Suivent les signatures)

Passons du 9 avril au 3 juin de la même année 1848. Voici la nouvelle lettre que le citoyen commissaire, à cette date, recevait de nos braves marguilliers :

« Le Montcauvaire, le 3 juin 1848.

« Citoyen commissaire,

« Les soussignés, membres du conseil de fabrique de la commune du Montcauvaire, ont l'honneur de s'adresser à vous au nom des 900 habitants de la paroisse qu'ils représentent.

« L'affaire pour laquelle ils prennent la liberté de vous écrire rentre moins dans vos attributions, ils le savent bien, que dans celles de M. l'archevêque, mais ils ont pensé qu'un conseil ou un désir exprimé par vous, citoyen commissaire, pourrait déterminer M. l'archevêque à leur faire enfin justice.

« Voici en peu de mots de quoi il s'agit :

« Depuis six mois, notre paroisse, malgré nos supplications réitérées, malgré les promesses les plus formelles de M. l'archevêque, est privée de desservant. Nous venons vous prier, citoyen commissaire, d'user de tout ce que vous pouvez avoir d'influence sur le chef de l'administration spirituelle pour l'engager à ne nous point laisser longtemps sans pasteur, sans office les jours de fête, sans catéchisme pour nos enfants, etc., etc.

« Un prêtre, vous le savez, citoyen commissaire, est aussi, en un certain sens, un magistrat civil ; c'est dans les temps de misère surtout, comme celui où nous sommes, que son utilité se fait sentir. Il visite les pauvres, fait des quêtes, distribue les aumônes, etc., etc.

« Vingt fois, soit par lettres, soit en personne, nous nous sommes adressés à M. l'archevêque, mais toujours en vain. Voilà pourquoi, nous nous tournons aujourd'hui vers l'administration civile, persuadés que, par son aide, nous pourrions être écoutés de l'administration spirituelle.

« Peut-être M. l'archevêque hésitait-il à nous envoyer un prêtre parce qu'il pouvait avoir quelque doute si le presbytère, situé au Tot, ne serait pas, par la réunion spirituelle du Tot à Clères, enlevé à l'église du Montcauvaire ; mais cette réunion est devenue impossible désormais, une enquête ayant été ordonnée par votre prédécesseur aux fins de connaître, sur cette réunion, le vœu des habitants du Tot, et cette réunion spirituelle avec Clères ayant été rejetée à la majorité de 35 voix contre 11.

« Ce prétexte ne saurait donc plus exister. D'ailleurs, peut-il y avoir jamais, aux yeux d'un prélat, quelque raison assez puissante pour laisser ses ouailles à l'abandon ?

« Nous espérons de votre sollicitude pour tous vos administrés, citoyen commissaire, que vous voudrez bien vous faire notre interprète auprès de M. l'archevêque, puisque nous ne pourrions seuls, n'ayant point d'autre aide que la raison et le bon droit, nous en faire écouter.

« Veuillez agréer nos excuses de cette lettre et nos remerciements ».

J'interromps ici les citations de cette correspondance, qui devient toute technique et toute de droit administratif avec citations de lois, ordonnances, décrets, sénatus-consultes, etc.

Montcauvaire, le Tot et Cordelleville cependant restaient toujours sans curé. Dans ces entrefaites un ouvrier protestant domicilié au Tot perdit un de ses enfants ; le pasteur vint présider à l'inhumation, ses paroles sur la tombe de l'enfant touchèrent vivement l'auditoire. Une quarantaine de personnes vinrent quelques jours plus tard trouver non pas M. Noel père, mais son fils M. Eugène Noel, le priant d'écrire au pape (sic) qu'ils allaient tous se faire protestants si l'on ne leur envoyait un curé. M. Eugène Noel les dissuada de ce projet, leur faisant envisager que si c'avait été un progrès au 16^e siècle de passer du catholicisme au protestantisme, ce n'en serait plus un de nos jours, vu son insuffisance.

Ils comprirent ; mais les femmes continuèrent à s'indigner de l'abandon où les tenait l'archevêché.

Ce fut bien pis quand on apprit que les chapelles du Tot et de Cordelleville fermées depuis des mois seraient provisoirement desservies par M. le curé de Clères. C'était pour Clères une manière discrète de se faufiler dans la place. Les femmes firent le serment de s'armer de balais ... Le curé de Clères était un homme estimable. M. Noel, désireux de lui éviter les désagréments possibles, le prévint par lettre que les clés de l'une ou l'autre chapelles lui seraient refusées.

La correspondance entre le curé de Clères et le président du conseil de fabrique du Montcauvaire veut être ici consultée.

Sur l'annonce que la clé de la chapelle du Tot lui serait refusée, M. le curé de Clères écrit une longue lettre qu'il termine par ces mots :

« Il serait bon, monsieur Noel, dans l'intérêt du bien, de ne pas pousser les choses plus loin ... »

M. Noel aussitôt écrit :

« Monsieur le curé,

« J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous dites que le doyen a le droit de desservir une paroisse vacante ; je n'en doute pas, mais je ne vois pas pourquoi en mettre un autre (M. le curé de Saint-Georges avait été chargé de l'office du dimanche au Montcauvaire), et vous réserver une moitié de paroisse que vous prétendez desservir par anticipation. Voilà, monsieur le curé, ce qui saute aux yeux. Ne croyez pas que c'est à votre personne que je refuse la clé de la chapelle ; vous êtes au contraire un de ceux à qui j'accorderais le plus de confiance, mais il s'agit d'autre chose :

« Depuis six mois, la paroisse du Montcauvaire est abandonnée, sans pasteur, et vous n'êtes pas étranger à cet abandon. Croyez-vous que les paroissiens en soient bien édifiés. Tous les jours on nous tire à boulets rouges et nous répondons par la mitraille »

M. le curé de Clères, croyant que M. Noel l'accusait indirectement d'avoir contribué au départ du curé de Montcauvaire, victime d'atroces calomnies, se défend avec énergie, car il s'attristerait, dit-il, à la pensée qu'on ait pu le croire capable d'une telle action.

« Monsieur Noel, vous êtes un homme grave, loyal et droit, et il m'est pénible de vous dire que vous avez dérogé aux nobles habitudes de votre vie en accueillant trop légèrement une accusation grave sur le compte d'un prêtre qui n'a pas perdu votre estime ... Non, monsieur, je n'ai jamais ni rien dit ni rien fait pour empêcher la nomination d'un prêtre au Montcauvaire.

« Je me suis chargé du desservice de la moitié de la paroisse sans aucune espèce d'arrière-pensée, mais tout simplement parce que cette moitié eut trop surchargé M. le curé de Saint-Georges, et que le desservice en est plus facile pour moi que pour tout autre.

Cette affaire du Tot et de Cordelleville vous fait de la peine, monsieur, soyez persuadé qu'elle ne m'en cause pas moins, et si je n'eusse pris conseil que de mes inclinations, nous n'aurions jamais eu ensemble ces tristes démêlés, que vous regrettez comme moi, j'en suis sûr, mais il est des nécessités de position qu'il faut subir.

« Agréez, je vous prie, monsieur, mes respectueuses salutations.

« Signé : Delaporte,

Curé de Clères »

M. le curé de Clères et M. Noel père restèrent toujours, depuis, en très bons termes ; mais la clé des chapelles continua d'être refusée.

Je n'ai rapporté ce petit épisode que parce qu'il donne l'idée nette de la situation. Il est rare, en effet, qu'en se combattant, des parties adverses conservent l'estime réciproque comme le firent M. Delaporte et M. Noel.

On a vu que, si les paroissiens tenaient à défendre leurs droits, les paroissiennes ne s'y montrèrent pas moins ardentes.

Une dame infiniment respectable et de la plus grande piété, une âme rare par sa loyauté parfaite, sa candeur et je ne sais quoi de naïf, Mme Féret de Neuville, femme de M. le maire de Montcauvaire ⁴, le 2 mars 1848, écrivait à M. Noel :

« Monsieur,

« Notre affaire est menacée de devenir mauvaise, les personnes sur lesquelles mon mari comptait le plus, tant à Rouen qu'à Paris, étant révoquées de leurs fonctions, et le nouveau secrétaire général de la préfecture devant se rendre lundi prochain, pour le tirage, à Clères, où nos adversaires auront beau jeu. Comme les premières impressions sont ordinairement les plus durables, je crois qu'il serait utile de les prévenir, en allant le plus tôt qu'il serait possible, trouver ce nouveau fonctionnaire ; mais cette démarche, mon mari ne veut la faire à aucun prix. Il prétend qu'il ne le doit pas, qu'on l'accuserait de se tourner trop subitement vers le soleil levant.

« Je prends sur moi, monsieur, de vous instruire de ce nouvel incident. Je ne vois que vous qui puissiez agir en ce moment pour notre intérêt commun, puisque mon mari ne le peut pas.

« je crois aussi que le moment serait favorable pour retourner à l'archevêché. Je regrette bien à présent que, par égard, monsieur votre fils ait supprimé de sa lettre d'il y a quelques mois, la phrase où il disait qu'il n'était pas sans danger de froisser les vœux d'une population. C'est là le cas de montrer qu'on a des crocs, comme disait encore monsieur Eugène, et de faire mousser l'exaspération du peuple souverain de Montcauvaire ; puisque nous avons chacun notre portion de souveraineté, usons-en pour nous faire rendre justice.

« Veuillez excusez, monsieur, l'indiscrétion que j'ai de vous écrire à ce sujet et me croire, avec la considération la plus distinguée, votre très humble et toute dévouée,

Esther Féret, née Fossard ».

Il y avait aussi M. Béranger, chantre honoraire au Montcauvaire, ancien soldat et l'un des héros de la prise d'Anvers, charretier depuis son retour, et qui, sans crier : gare ! écrivait à l'archevêque :

« Monseigneur,

⁴ Pierre Amédée Féret de Neuville fut maire de Mont Cauvaire à partir du 28 novembre 1829. Il fut régulièrement confirmé à son poste de maire, le 27 octobre 1831, le 25 juillet 1837, le 10 août 1843, le 22 novembre 1846. Il y eut une interruption pendant les événements de 1848, du 23 mars 1848 au 15 août 1848 date à laquelle il revint comme premier magistrat de la commune. Il fut reconduit à ce poste le 1^{er} août 1852, le 19 juillet 1855 et le 14 août 1860. Il est décédé à Paris le 26 décembre 1861.

« Aux yeux de notre sainte religion, tous les hommes sont égaux. Voilà pourquoi, malgré que je ne sois qu'un simple cultivateur, j'ai osé mettre la main à la plume pour écrire à Votre Grandeur.

« Je me suis dit en moi-même que sans doute vous ne saviez pas, monseigneur, dans quel état malheureux se trouvait depuis longtemps la paroisse de Montcauvaire, par suite de l'opinion que met votre grand-vicaire à nous priver d'un pasteur. Je dis votre grand-vicaire, monseigneur, parce que je ne peux croire que cela vienne de Votre Grandeur. Mais ce qui me saigne le cœur, c'est de voir que beaucoup de personnes le croient, et surtout d'entendre les propos que l'on tient sur votre personne archiépiscopale.

« Je suis au Tot, monseigneur, et j'y suis bien connu, puisque je suis chantre honoraire au Montcauvaire. Je vous dit cela pour que vous ne pensiez pas que c'est un mauvais sujet qui vous écrit. Eh bien ! je vous avertis que personne dans le Tot ne veut que le curé de Clères vienne à la chapelle, et qu'il pourra s'il essaie d'y venir, être reçu d'une manière que je n'oserais point vous dire, car les femmes sont très en colère.

« Et nous sommes bien décidés tous, si dans le cas on nous réunissait à Clères, malgré nous, à ne jamais faire le pain bénit, et à nous faire enterrer plutôt sans curé ... »

On ne réussirait qu'imparfaitement à peindre l'état des esprits dans toute la paroisse et les paroisses environnantes, mais il y aurait plaisir à rappeler tous les propos qui se tenaient au Moncauvaire. Nous autres bambins, nous avons prit goût au registre des délibérations ; nous le chipions au père Mallet et nous le lisions avec délices. Il y avait eu avant M. Noel, comme président du conseil de fabrique, un bonhomme dont l'orthographe faisait notre bonheur : il écrivait catéchumène : 4 qumène. Il s'appelait M. Mouchard ⁵, c'était disait-on, un ancien gargotier devenu très riche, mais d'une avarice qui avait donné lieu au pays à mille anecdotes probablement controuvés, mais bien amusantes. Il y avait surtout celle de la cloche offerte par M. Mouchard et qui resta quelque temps sans sonner parce que, donnant la cloche de l'église, il n'avait pas entendu donner le battant ni la corde.

On en contait bien d'autres. Ce bonhomme, en mourant, laissa sa propriété et sa fortune à la famille Homais, fortune revenue depuis à l'honorable M. Homais, ex-bâtonnier de l'ordre des avocats et bâtonné du suffrage universel

O enchainement des choses d'ici-bas ! Quand on plaide contre un archevêque on en a pour longtemps. On était arrivé au mois d'avril 1851, sans résultat définitif, tant il avait été suscité d'entraves et d'atermoiements aux pauvres marguilliers.

Or, en ce mois d'avril 1851, un malheur affreux se produisit dans la petite usine de M. Noel : l'ouvrier qui la dirigeait, malgré les recommandations de toujours arrêter pour graisser la machine, se laissa prendre dans les engrenages et fut broyé.

L'émotion qu'en ressentit M. Noel fut telle, qu'il en mourut inopinément.

Ce fut un deuil pour toute la contrée. M. Noel père était un des hommes que nous estimions le plus : on le vit bien à son enterrement par l'affluence de ceux qui le suivirent et le pleurèrent.

Quelques jours plus tard, nous apprenions que M. Eugène Noel était lui-même à la mort. Il faisait une fièvre typhoïde qui le tint au lit jusqu'au mois de juin. Un fait se produisit pendant la maladie qui donna

⁵ Mr Mouchard président du conseil de fabrique fut parrain de la grosse cloche fondue en 1843 et sa nièce Félicité Homais en fut la marraine. Il avait donné la petite cloche qui fut bénite le même jour par l'abbé Tinel, nommée Emilie par M. Adolphe Homais et Melle Emilie Homais petits neveux de feu Madame Mouchard, demeurant à Rouen.

lieu à bien des commentaires. L'archevêque, M. Blanquart de Bailleul et son grand-vicaire vinrent à Clères en tournée pastorale. Ils visitèrent le malade et le bruit courut que M. Eugène Noel les avait fort poliment priés de se retirer ... Je ne sais si le fait est vrai, mais il m'étonnerait, M. Eugène Noel étant habituellement disposé au bon accueil pour tous. Mais, peut-être était-il, ce jour-là, sous l'influence de la fièvre et de l'irritation nerveuse avec un peu de délire, je n'ai jamais bien su cette histoire, mais je peux affirmer que son médecin, M ; le docteur Couronné, vint une heure après la sortie des augustes visiteurs et, trouvant le malade un peu mieux alors qu'il s'attendait à le trouver plus mal, comme il l'en félicitait, celui-ci lui raconta qu'il venait d'avoir une petite colère assez vive.

- Tout s'explique dit le docteur, la colère a produit cette bienfaisante réaction.

La nouvelle du rétablissement de M. Eugène Noel et toutes sortes de propos sur son accueil à l'archevêque s'étant épanchés parmi les membres du conseil de fabrique ceux-ci résolurent de le supplier de continuer l'œuvre inachevée de son père. Le refus, c'était le renversement de ce qui avait coûté à ce père six années de lutte et de persévérance. Le curé lui-même (car on avait fini par en nommer un) se joignit aux marguilliers en cette démarche.

M. Eugène Noel devint à son tour membre du conseil de fabrique, et le procès s'acheva tout à l'avantage du Montcauvaire, qui gagna sur tous les points au grand désappointement de monseigneur et de ses partisans.

Les amis de M. Eugène Noel, à Rouen, à Paris, célébrèrent en vers et en prose, cette victoire. Le vitrier poète, François Leblanc,⁶ de Monville, fit chorus à ces applaudissements. M. Eugène Noel adressait lui-même au poète monvillais une épître qui courut le pays et qui, je me le rappelle, commençait ainsi :

Aimable roi des vitriers,
Le plus humble des marguilliers
S'adresse à vous en confiance.

L'excellent docteur Delzeuzes, poète à ses heures, et poète charmant, avait, lui aussi, adressé en vers ses félicitations à M. le premier marguillier du Montcauvaire et du Tot. Je cesse d'être marguillier, avait répondu le triomphateur, et M. Delzeuzes, de riposter en riant :

Ah ! vous êtes homme d'église
Et ne voulez pas qu'on le dise.
Qui m'a f... ichu ce b-là ?

La victoire, une fois remportée et complète, M. Eugène Noel descendit du pouvoir et, rentrant dans sa vie ordinaire, publia son volume sur Voltaire (Charmerot, 1855) élaboré pendant son marguillierat.

On arrête ici ce récit, qui pourrait se continuer longtemps, car les épisodes, vers la fin surtout, se multiplièrent ; mais il ne faut pas oublier le précepte :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

H. L.,

Ancien enfant de chœur au Montcauvaire,

Elève de l'école au père Mallet.

⁶ François Leblanc bien connu pour ses Mémoires de l'ouvrier peintre François Leblanc adjoint au maire de Montville sur la Révolution de 1848. Ouvrage publié par A.M. Gossez. Il publia par ailleurs de nombreuses poésies.



Le nouveau curé de Mont Cauvaire, Fulgence Fauconnet est nommé en avril 1849. Il est décédé le 12 mars 1880. Sous son exercice un presbytère est construit au Mont-Cauvaire et celui du Tot dont la fabrique de l'église possède l'usufruit est vendu.